

une gageure pour GPS&O

Combien payez-vous votre eau ?

Prix du m³ d'eau en 2016
par rapport au prix moyen
de la CU pondéré à la population 4,03€
(moyenne rivières d'Ile-de-France)

- 2,83 - 3,59 €
- 3,59 - 4,03 €
- 4,20 - 4,85 €
- 4,85 - 5,68 €



Le prix au m³ par commune a été calculé à partir d'une consommation de 120 m³ pour une famille de quatre personnes. Source et document de base : GPS&O.

Pas tous égaux face à l'eau

De 2,83 € à 5,68 €, le prix du m³ d'eau peut varier du simple au double dans les 73 communes de la nouvelle communauté urbaine GPS&O. L'AREP-VS, qui œuvre pour le retour de l'eau en régie publique, entend poursuivre son action pour faire baisser les tarifs là où ils sont les plus élevés. GPS&O souhaite également s'engager dans une politique d'harmonisation.

On se souvient des prises de bec épiques entre Dominique Braye, l'ancien président de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines et l'association L'AREP-Camy qui militait pour la gestion de l'eau en régie publique. Depuis, les tensions se sont apaisées et le dialogue a repris une tournure normale.

La création de la nouvelle communauté urbaine GPS & O a modifié le paysage pour les associations de défense des consommateurs. L'AREP-Camy, Les Mur'Eau et Eau Val de Seine-Poissy ont fusionné pour créer AREP-VS (pour Val de Seine).

AREP-VS entend poursuivre son action « pour la préservation de la ressource en eau, la protection des consommateurs, et la baisse des tarifs, et le retour de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement en régie publique à l'exemple de Limay-Guitrancourt ».

« Grâce aux combats de nos associations, en 2011, une baisse de 65 % de l'abonnement et de 18 % de la facture a été obtenue pour les habitants des communes de l'ex-Camy. À Poissy, le prix a baissé de 10 %. Désormais aux Mureaux, il est l'un des plus bas de la Vallée de la Seine », souligne Maurice Martin l'un des fondateurs de l'AREP-VS.

Du simple au double

Mais la lutte n'est pas finie et l'association aura du pain sur la planche car, face au prix de l'eau, les consommateurs ne sont pas tous égaux. Le prix moyen pondéré sur l'ensemble de GPS & O est de 4,03 €/m³ (prix calculé à partir d'une consommation annuelle d'un foyer de 120 m³). Ce chiffre cache d'importantes disparités. Les différences de tarifs peuvent varier du simple au double. Par exemple à Limay, Mantes-la-Jolie, Rosny-sur-Seine ou encore Buchelay, le prix du m³ se situe dans une fourchette allant de 2,83 € à 3,59 € tandis qu'à Bouafle, Chapet, La Falaise



La régie publique, la meilleure solution pour harmoniser le prix de l'eau, selon l'AREP-VS.

ou encore Bruell-en-Vexin, Mézury-sur-Seine, Hardricourt, il fluctue de 4,85 € à 5,68 €.

Objectif commun : un tarif unique

L'objectif de l'AREP-VS est d'arriver à un tarif unique pour tous les consommateurs des 73 communes de la communauté urbaine. Un but qui semble pointer GPS & O qui a désormais l'eau potable et l'assainissement parmi ses compétences. « L'harmonisation du prix de l'eau est un objectif vers lequel nous devons tendre. Mais pour arriver à un tarif unique, cela peut prendre une quin-

zaine d'années », explique le vice-président en charge du dossier eau Jean-Luc Santini (conseiller municipal délégué à Mantes-la-Jolie et conseiller régional). En effet, la communauté urbaine a hérité de situations très disparates. « Nous sortons tous les dossiers des armoires. Nous avons répertorié 55 contrats différents qui viendront à terme à des dates différentes, certains courant jusqu'en 2022. Nous avons regroupé 40 personnes au sein d'un service unique. Nous avons un personnel de qualité. Pour l'heure, nous en sommes à terminer l'état des lieux. Par ailleurs, nous poursuivons les projets engagés par les anciennes intercommunalités avant la fusion ».

Limay : un exemple L'AREP-VS a bien son idée pour parvenir à une harmonisation des tarifs et des prix plus bas : la création d'une vaste régie publique à l'échelle de la nouvelle communauté urbaine.

« Cela s'est fait à Paris et dans une bonne centaine de communes urbaines depuis quelques années, comme à Montpellier, à Saint-Malo, Evry, le Val d'Orge et même à Nice chez M. Estrosi », plaide Maurice Martin. « Pour inquiéter les élus, on leur fait croire que c'est très compliqué de sortir du système confié au privé pour revenir à une régie publique. Dans la réalité, partout où cela s'est fait ça a fonctionné », ajoute-t-il.

Pour l'AREP-VS, le gros avantage de la régie publique, c'est qu'elle n'a pas à verser de dividendes à ses actionnaires et qu'elle peut « tout réinvestir dans l'amélioration des réseaux, l'économie de la ressource, la lutte contre les pollutions ».

Limay : un exemple

Pour l'AREP-VS, le gros avantage de la régie publique, c'est qu'elle n'a pas à verser de dividendes à ses actionnaires et qu'elle peut « tout réinvestir dans l'amélioration des réseaux, l'économie de la ressource, la lutte contre les pollutions ».

Qu'en pense Jean-Luc Santini qui a déjà reçu l'association à deux reprises ? « Nos deux critères seront toujours l'efficacité et le coût du service rendu. Quels que soient nos choix, ils ne peuvent pas se faire sans une étude comparative. Limay, qui fonctionne en régie publique, pourra nous servir de laboratoire pour observer ce qui se fait dans ce domaine. S'il s'avère que ce schéma est le meilleur, je proposerai que l'on aille vers la régie publique », répond-il.

Relevés gratuits

En attendant le grand jour, l'AREP-VS poursuit ses combats au quotidien : elle demande que les 49 premiers m³ à prix réduit profitent à tous les foyers ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. « Dans beaucoup d'immeubles collectifs, le relevé se fait le plus souvent au niveau compteur général et l'on compte un seul abonné. S'il y a 50 familles dans l'immeuble, elles ont droit à moins d'un m³ à prix réduit alors que le voisin qui habite un pavillon profite de 49 m³ au tarif préférentiel », explique l'association. Une généralisation qui permettrait de faire baisser automatiquement les factures. Autre motif de revendication : le relevé des compteurs. « Cette opération très simple qui devrait s'effectuer gratuitement par les syndicats des copropriétés ou par les délégués est parfois concédée à des officines privées et facturée à des tarifs inadmissibles », s'insurge l'AREP-VS. Une autre piste à suivre pour économiser des euros sur la note de l'eau.

Francine Carrière

PRATIQUE

Pour contacter l'association : AREP-VS, agora, 254, Bd du Mairéchal-Juin, 78200, Mantes-la-Jolie. Site internet : mantes-la-jolie.eaupublique.free.fr Blog mantes.eaupublique.over-blog.com

Deux lois pour défendre les consommateurs

Les associations de consommateurs et la coordination nationale AREP ont obtenu des améliorations législatives pour protéger les usagers.

La loi Brottes : considérant que l'eau est un besoin vital et non pas « une marchandise », la loi interdit désormais les coupures d'eau quel que

soit le motif. « Les multinationales du secteur comme Veolia, Suez ou la SAUR, ont été condamnées par la justice pour avoir effectué des coupures illégales », souligne l'AREP-VS. Au niveau national, 14 condamnations ont déjà été prononcées.

La loi Warsmann : en cas

Les Limayens bénéficient de cinq mois gratuits par an

Depuis début 2015, la facture d'eau des Limayens a considérablement baissé. Ils bénéficient d'environ cinq mois gratuits par an depuis que la ville a mis en place un abattement de 40 % des volumes consommés, correspondant à part jugée « nécessaire » à l'hygiène et à l'alimentation. Une mesure rendue possible par la gestion en régie municipale de la distribution de l'eau. La perte de recette, environ 300 000 euros, est compensée

par une hausse du prix de l'eau pour les industries locales. Elles sont soumises à une tarification progressive, par tranche, selon le volume consommé, avec une majoration de 20 % au-delà de 240 m³, de 40 % au-delà de 1 000 m³.

Pour ne pas encourager le gaspillage, une majoration de 20 % est appliquée aussi aux foyers consommant plus de 240 m³ annuels.

R.V.